Réf. Farde e-Assemblées : 2481968

N° OJ : **91**

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/10/2022

Objet : Asbl "Association Belge des Drépanocytaires".- Subside : 1.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2022;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : un subside est octroyé pour montant total de 1.000,00 EUR à l'article 84201/33202 (Eng : 22/032735) du budget ordinaire 2022 à l'asbl Association Belge des Drépanocytaires (0846 619 760).

Annexes :